

# FEUILLET 6 : AUTOGESTION DES CAS ET CONTACTS DANS LE DOMAINE DENTAIRE<sup>1</sup>

## INFORMATION PRÉALABLE

Un **cas de COVID-19** correspond à une de ces 3 situations :

1. Personne ayant eu un test positif de détection d'antigènes rapide ou « test rapide » ET qui présente des manifestations cliniques compatibles avec la COVID-19 OU a eu un contact à risque élevé (voir la définition des niveaux de risque d'exposition ci-dessous) avec un cas de COVID-19 OU a été exposé à un milieu en éclosion – cas probable;
2. Personne ayant un TAAN positif (test d'amplification des acides nucléiques ou « test PCR ») – cas confirmé;
3. Personne qui a des symptômes ET qui a eu un contact à risque élevé – cas confirmé par lien épidémiologique.

L'**exposition** d'un travailleur à un **cas de COVID-19** doit avoir lieu quand ce dernier est contagieux, soit pendant les périodes suivantes :

- Pour les **cas** symptomatiques : 48 h avant la date d'apparition des symptômes du **cas** et jusqu'à la levée de son isolement OU
- Pour les **cas** asymptomatiques : 48 h avant la date du dépistage (TAAN ou TDAR) du **cas** et jusqu'à la levée de son isolement.

Les **niveaux de risque d'exposition** des travailleurs sont les suivants :

- Travailleur ayant une exposition à risque élevé:  
→ Les personnes habitant le même domicile, les partenaires sexuels et les couples qui n'habitent pas ensemble.
- Travailleur ayant une exposition à risque modéré:  
→ Les personnes qui ne sont pas des contacts à risque élevé, mais qui ont été en contact avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes, sans le port du masque par le cas ou le contact.
- Travailleur ayant une exposition à risque faible:  
→ Les personnes qui ne sont pas des contacts à risque élevé ou modéré, mais qui ont été en contact avec un cas de COVID-19 à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes, avec le port du masque par le cas et le contact.

Si l'isolement est nécessaire, les **durées d'isolement** sont calculées de la façon suivante :

- S'isoler à partir de la date :  
→ De début des symptômes ou;  
→ Du prélèvement (résultat positif au dépistage) en l'absence de symptôme ou;  
→ Du contact avec un cas de COVID-19.
- **Durée de l'isolement ou retrait :**  
→ **Le calcul s'effectue en jours complétés (par période de 24 heures). Par exemple, pour un isolement de 5 jours qui débute le 1<sup>er</sup> avril à 16 heures, vous comptez 5 jours complets d'isolement. Le retour au travail est possible (si les conditions de levée d'isolement sont respectées) à partir du 6 avril à 16 heures<sup>2</sup>.**

<sup>1</sup> Les mesures peuvent différer pour les professionnels dentaires travaillant en milieu hospitalier.

<sup>2</sup> Texte intégral tirée du document : [SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins de l'INSPQ](#)

**Note :** Lors d'expositions à répétition dans une même famille, le décompte de l'isolement se calcule avec le 1<sup>er</sup> cas. Ainsi, les contacts domiciliaires s'isolent avec le premier cas et la durée de l'isolement n'est pas modifiée par la suite, même si un autre cas est apparu ou si le premier cas doit prolonger son isolement.

Les contacts ne doivent s'isoler de nouveau que s'ils développent des symptômes ou si un test (TAAN ou TDAR) est positif : ils sont alors devenus des cas de COVID-19. À ce moment, leur isolement commence au début des symptômes ou à la date du test positif si asymptomatique, peu importe où ils étaient rendus dans leur isolement.

## NIVEAU DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS DU DOMAINE DENTAIRE CONTRE L'INFECTION<sup>1</sup>

### Travailleur dentaire **considéré protégé contre l'infection (excluant le travailleur immunosupprimé<sup>2</sup>) :**

- A fait un épisode de COVID-19 antérieur survenu il y a 3 mois et moins ( $\leq 3$  mois) (vacciné ou non) :
  - confirmé par TAAN-labo ou;
  - avec TDAR positif ET histoire fiable sur l'exposition, les symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 et la date de test ou;
  - confirmé par lien épidémiologique : symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 ET exposition à risque élevé avec un cas confirmé par TAAN-labo ou avec TDAR positif.

### Travailleur dentaire **considéré partiellement protégé (excluant le travailleur immunosupprimé<sup>2</sup>) :**

- Primovaccination complète, avec ou sans dose de rappel :
  - 2 doses de vaccin COVID-19 ARNm ou vecteur viral ET  $\geq 7$  jours après la 2e dose OU
  - 1 dose de vaccin COVID-19 Johnson & Johnson suivie d'une dose de vaccin COVID-19 ARNm ET  $\geq 7$  jours après la 2e dose.
- Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo  $> 3$  mois et  $\leq 6$  mois, vacciné ou non.
- Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo  $> 6$  mois et  $\leq 12$  mois, primovaccination incomplète.

### Travailleur dentaire **considéré non protégé ou qui ne souhaite pas divulguer son statut vaccinal :**

- Primovaccination incomplète.
  - Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo  $> 6$  mois et  $\leq 12$  mois ET non vacciné.
  - Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo  $> 12$  mois ET non vacciné ou primovaccination incomplète.
  - Aucune vaccination et aucun épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo.
  - Immunosupprimé vacciné ou non, épisode antérieur de COVID-19 confirmé ou non

<sup>1</sup> Informations concernant le statut vaccinal et la gestion des cas et contacts pour les travailleurs donnant des soins sont adaptées du document : [SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins de l'INSPQ](#)

<sup>2</sup> Les personnes immunosupprimées sont toujours considérées comme non protégées, peu importe leur statut vaccinal ou leurs antécédents de COVID-19

Le risque de réinfection à la COVID-19 est faible à l'intérieur d'une période de trois mois. **Il n'est donc pas nécessaire de vous isoler** et de faire un test de dépistage si vous avez déjà eu **un épisode de COVID-19 antérieur survenu il y a 3 mois et moins.**

Statut du travailleur	Travailleur partiellement protégé	Travailleur non protégé
Travailleur étant confirmé (symptomatique ou asymptomatique) COVID-19 ou ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19	<p><b>Isolement de 5 jours (j)</b> si les conditions suivantes sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les symptômes du travailleur s'améliorent ET</li> <li>• Il n'a pas de fièvre depuis au moins 24 heures.</li> </ul> <p>Pour 5 j supplémentaires, ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les contacts avec les personnes vulnérables;</li> <li>• Porter le masque en tout temps lors d'interactions sociales;</li> <li>• Pratiquer la distanciation de 2 mètres autant que possible (quelqu'un donnant des soins peut être à moins de 2 m en portant les EPI appropriés, voir arbre décisionnel);</li> <li>• Ne pas prendre ses pauses et repas dans des lieux partagés.</li> </ul> <p>Si les symptômes ou la fièvre persistent, poursuivre l'isolement pour 5 jours supplémentaires (total de 10 j).</p>	<p><b>Isolement de 10 jours</b></p>
Travailleur ayant une exposition à risque élevé	<p><b>Aucun isolement</b></p> <p>Ils doivent toutefois, pendant 10 j suivant leur dernier contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller l'apparition de symptômes<sup>2</sup>;</li> <li>• Éviter les contacts avec les personnes vulnérables;</li> <li>• Porter un masque en tout temps lors de toute interaction sociale;</li> <li>• Pratiquer la distanciation de 2 mètres autant que possible (quelqu'un donnant des soins peut être à moins de 2 m en portant les EPI appropriés, voir arbre décisionnel);</li> <li>• Ne pas prendre ses pauses et repas dans des lieux partagés.</li> </ul> <p>Si les travailleurs développent des symptômes, appliquer les consignes pour le « travailleur étant confirmé (symptomatique ou asymptomatique) COVID-19 ou ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19 ». À ce moment, leur isolement commence au début des symptômes ou à la date du test positif si asymptomatique, peu importe où ils étaient rendus dans leur isolement.</p>	<p><b>Isolement de 5 j</b></p> <p>Pour 5 j supplémentaires, ils doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les contacts avec les personnes vulnérables;</li> <li>• Porter le masque en tout temps lors d'interactions sociales;</li> <li>• Pratiquer la distanciation de 2 mètres autant que possible (quelqu'un donnant des soins peut être à moins de 2 m en portant les EPI appropriés, voir arbre décisionnel);</li> <li>• Ne pas prendre ses pauses et repas dans des lieux partagés.</li> </ul> <p>Si vous développez des symptômes, vous devez commencer une nouvelle période d'isolement et faire un test de dépistage.</p>
Travailleurs ayant une exposition à risque modéré	<b>Aucun isolement</b>	
Travailleurs ayant une exposition à risque faible		

<sup>1</sup> Informations tirées du document « durée de l'isolement » du site Quebec.ca : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/covid-19/feuillelet\\_duree\\_isolement.pdf?1645036235](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/feuillelet_duree_isolement.pdf?1645036235)